

Les Infos de Base

mercredi 14 janvier 2009
volume 12, numéro 2
ISSN 1492-0670



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 2 du 14 janvier 2009. Les modifications apportées par L.Q. 2008, c. 29 et entrées en vigueur au 14 janvier 2009 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 2 du 14 janvier 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 2 du 10 janvier 2009.

Tous les règlements sous D-7.1 qui sont encore en vigueur se retrouvent maintenant sous l'alphanumérique D-8.3 et ils ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} septembre 2008.

Tous les règlements sous I-0.2 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} septembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la

G.O.Q., Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 51A du 17 décembre 2008, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 50 du 13 décembre 2008.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 1 du 7 janvier 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 7 janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 1 du 7 janvier 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2008.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 12 décembre 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 12 décembre 2008.

Dans son édition de décembre, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 276 termes ou mots de renvoi pertinents.

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, [R.R.Q., c. **I-9**, r. 3.1], a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Décision du 11-12-08, (2009) 141 G.O. 2, 22, a. 1.

Programme de soutien à l'industrie forestière, [R.R.Q., c. **I-16.1**, r. 1.1.2], aa. 7, 29-31, 36-38.

Modifications au Programme de soutien à l'industrie forestière, D. 1172-2008 du 18-12-08, (2009) 141 G.O. 2, 50, aa. 1-3.

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 27-11-01, (2001) 133 G.O. 1, 1336], aa. 15, 16, 18.1, 18.2, 24.1, 28, 28.1, 29, 31-33, 35, 38-40, 43, 48-50, 78, 86-88, 91, 92.1, 101.

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, Avis du 25-11-08, (2009) 141 G.O. 1, 51, aa. 1-24.

Règlement sur les contingents du bois des producteurs de la Beauce, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 65], aa. 4, 12, 13, 18, 19, 33, 34, 36, ann. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur les contingents du bois des producteurs de la Beauce, Décision 9117 du 19-12-08, (2009) 141 G.O. 2, 3, aa. 1-9.

Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 350], aa. 1-3, 5, 5.1, 10, 14-16, 18, 28-35, 38, 41, 43-45, 47, 48, 51, 51.2, 51.5, 51.7, 51.18, 51.20, 52, 54, ann. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain, Décision 9118 du 19-12-08, (2009) 141 G.O. 2, 33, aa. 1-40.

Règlement sur l'énergie produite par

cogénération à la biomasse, [R.R.Q., c. **R-6.01**, D. 916-2008 du 24-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5450], a. 3.

Règlement modifiant le Règlement sur l'énergie produite par cogénération à la biomasse, D. 9-2009 du 07-01-09, (2009) 141 G.O. 2, 21, a.1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Tarif des douanes, L.C. **1997, ch. 36**, annexe.

Décret modifiant l'annexe du Tarif des douanes, 2008-2, DORS/2008-321 du 12-12-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2451, aa. 1-6.

Décret modifiant l'annexe du Tarif des douanes (vin et bière), DORS/2008-313 du 12-12-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2394, aa. 1-3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Comment obtenir plus de renseignements

Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée

Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 ou au 1-800/481-8702 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Courriel/Internet — Télécopieur

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopie reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à aide@gaudet.qc.ca ou par télécopieur au 514/893-0244 ou au 1-800/481-8702.

Formation

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

Services techniques et encadrement de projets

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.